



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 18-2022

**Fête des écoles Réponse aux postulats de Mmes les
Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des
écoles : Lausanne, Prilly... Et Renens alors ? », et
Frédérique Beauvois, « Et si on rêvait ? Pour que la Fête
des écoles fasse (enfin) son retour à Renens.**

Séance du 15 mars 2022 à CJS

Présents :

- Pascal Golay, conseiller communal
- Andreia Tiambo, conseillère communale
- Mélinda Zufferey-Merminod, conseillère communale
- Elisabete Cunha, conseillère communale
- Silvio Torriani, conseiller communal
- Ali Korkmaz, conseiller communal
- Naim Smakiqi, conseiller communal
- Roland Delapierre, conseiller communal
- Florian Gruber, conseiller communal, président rapporteur
- Jean-François Clément, Syndic
- Nathalie Jaccard, conseillère municipale CJS
- Nathalie Cauvin, adjointe de la cheffe de service CJS

Séance

Après une très courte introduction du président rapporteur, la parole est donnée à Madame Jaccard qui nous explique que les écoles collaborent et ont envie de travailler avec la municipalité, ce qui en soit est déjà une victoire.

Une discussion entre l'administration communale, la municipalité et les directions des écoles a montré tout d'abord qu'une fête des écoles incluant un cortège n'était pas du tout à l'ordre du jour. Par contre il existait une réelle envie d'ouverture des écoles, au sens propre, en accueillant l'ensemble de la population à rencontrer l'école en ses murs. Un parcours a également été discuté qui amènera les élèves à accompagner la population d'une école à une autre, quelque part une sorte de pédibus inversé.

Monsieur Clément nous rappelle que le chemin fut long et difficile et qu'il était nécessaire que les envies et réticences des écoles soient entendues. Madame Jaccard et Madame Cauvin indiquent que cette proposition va dans le sens de la LPERs et du PER qui demandent que l'école soit proche de la population.

En préambule à la présentation du préavis, un conseiller remercie la municipalité pour le consensus obtenu et exposé dans ce préavis.

Le préavis est ensuite présenté.

Lors de la présentation, Monsieur Clément nous indique que lorsque le canton a entièrement repris à sa charge, le corps enseignants a demandé un certain nombre d'aménagements de la part de la municipalité et du conseil communal, aménagements qui n'ont pas pu être fournis par la ville alors en difficulté financière. Ce refus a amené une rupture qui s'est traduite par la fin de la fête des écoles à Renens.

Il a dès lors été très difficile de reprendre la discussion

Discussion

Un conseiller félicite à nouveau la municipalité pour avoir trouvé un juste milieu entre les parents et les enseignants.

Un autre conseiller nous indique qu'après avoir lu dans le 24 heures que la fêtes des écoles pourrait renaître de ses cendres, il a d'un côté trouvé que c'était une bonne idée mais que cela ressemblait plus à une fête pour les parents et la population que pour les enfants. Il aurait aimé que cette fête soit légère et amusante pour les enfants, entre autres au travers de carrousels et d'activités auxquelles les enfants pourraient participer un peu à l'écart de leurs parents.

Madame Jaccard répond que la fête sera aussi festive et que, pour l'heure, il est difficile d'envisager des carrousels. D'ailleurs lors des fêtes des écoles, les enfants étaient rendus à leurs parents et allaient ensuite aux carrousels. Il s'agit maintenant de mettre en place cette fête, de profiter de l'amélioration des relations avec les écoles, de bâtir sur cette relation et de faire le bilan après une puis deux années. Il sera alors possible de discuter de manière pragmatique d'améliorations.

Madame Cauvin Confirme qu'il s'agit bien de mettre en avant les classes et les enfants, probablement sans paillettes mais de manière concrète.

Un conseiller concourt avec la municipalité. Une semaine de porte ouverte à Florissant montre l'enthousiasme de tous les participants à faire venir les parents dans les écoles permettant aux enfants de montrer leurs réalisations.

Un conseiller remercie la municipalité mais indique que le retour des enfants est qu'ils s'attendent à des carrousels. D'autre part, elle rappelle que les enseignants ont un travail parfois lourd et qu'il est contre-productif de les montrer du doigts.

Un conseiller fait remarque que nous avons le CET (Conseil d'établissement) et demande pourquoi ce n'est pas cette organe (consultatif) qui propose ce type d'initiative. Madame Jaccard répond que le CET a travaillé sur un projet qui a été proposé comme préavis mais retiré avant d'être voté au conseil suite à un préavis négatif de l'ensemble de la commission. Monsieur Clément précise que cette proposition n'avait ni aval ni adhésion du corps enseignants. D'autre part, le CET n'a pas/plus de pouvoir sur les écoles et ne peut pas imposer de décision.

Un conseiller indique qu'il a des souvenirs de son enfance, dans d'autres communes, des fêtes des écoles auxquelles il a participé dans sa jeunesse et il regrette que, par manque d'activités festives (des carrousels), les enfants ne pourront pas construire ces souvenirs. Madame Jaccard pense que les élèves auront aussi de beaux souvenirs même sans carrousels mais elle indique également que cette envie a été entendue et sera rediscutée au terme d'un bilan après deux ans.

Un conseiller indique que nous devons être heureux que quelque chose démarre après 20 ans d'absence et Madame Jaccard renchérit en rappelant que Paléo a commencé tout petit. « Lançons nous et voyons comment ça se passe ».

Le Postulat Beauvois parlait d'un rite de passage et le bal des 8^{èmes} semble répondre à cette demande. L'idée étant, le dernier jeudi de l'année, de faire le bal avec des chaperons « externe » comme rite de passage avec le lendemain leurs collègues de 7^{ème} année qui leur diront au revoir et chaque élève de 8^{ème} recevront leur livret. Le bal aura déjà lieu cette année mais l'ouverture des classes n'aura lieu qu'en 2023.

Un conseiller indique qu'il faut garder le terme de « bal » qui a un côté « grand », « formel » par rapport au terme de « boum » qui est déjà employé dans le cadre des semaines à Ondallaz. Le terme bal renforce cette idée de rite de passage du primaire au secondaire.

Un conseiller pose la question concernant le budget. Est-ce suffisant, trop, trop peu ? Madame Jaccard répond que les écoles ont un budget et que le côté « artisanal » doit prévaloir. En ce sens, les budgets devraient suffire.

Un conseiller indique que ce postulat est plutôt un rapport qu'un préavis et que nous n'avons pas d'influence sur les montants puis que nous ne votons que sur les conclusions et que lesdites conclusions ne contiennent pas de montant.

Les conseillers semblent s'accorder sur le fait que les montants prévus seront suffisants.

Un conseiller pense que l'ensemble est très bien et espère que cela se ressentira une fois ce préavis lancé et initié. Un autre conseiller renchérit en indiquant qu'il est aussi de notre responsabilité de faire fonctionner et vivre ce postulat, entre autres en étant indulgent et bienveillant et en portant tous les intervenants dans cette initiative.

La municipalité redit que les écoles sont porteuses de ce projet et que c'est tout à fait positif et que sur la base de ce qui se passe pour Festimix, ce sont les envies de tous les participants qui permettent et permettront de réussir ce beau projet.

Au final, Monsieur Clément rappelle que les enfants seront les meilleurs messagers.

Délibération

Les conseillers, à l'unanimité, votent leur soutien à ce préavis

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 18-2022 de la Municipalité du 28 février 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... Et Renens alors ? », déposé le 19 juin 2014, et Frédérique Beauvois, « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens », déposé le 7 octobre 2021.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022.